

**CNPS**

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

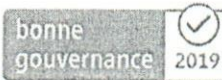
*Vous ne serez jamais seul*



**NSIF**

National Social Insurance Fund

*You will never live alone*



Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

DECISION N° 843 /20/DG/CNPS DU 23 JUIL. 2020

Portant attribution de la Lettre-commande relative à la demande de cotation n°03/DC/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juin 2020 pour l'acquisition d'une station de suppression de quatre supprimeurs pour le Centre Hospitalier d'Essos.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE**

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007  
mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis de Consultation n°03/DC/CNPS/DG/CIPM/20 du 22 juin 2020 relatif à l'acquisition d'une station de suppression de quatre supprimeurs pour le Centre Hospitalier d'Essos;
- VU Le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la session du 06 juillet 2020 ;
- VU la lettre d'attribution n°50/20/CNPS/CIPM du 14 juillet 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Le soumissionnaire **ETS TRAS (TRADE SERVICE) Yaoundé – Cameroun** est déclaré adjudicataire de l'Avis de Consultation ci-dessus visé pour un montant après rabais de 10% de FCFA HTT 15 264 000 (quinze millions deux cent soixante quatre mille) et un délai d'exécution de trois (03) mois.

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 23 JUIL. 2020

**Ampliations :**

- PCA
- CIPM
- DG
- DFC
- DAG/SM
- DECT



*Noël Alain Olivier Mekulu*  
*Mvondo Akame*

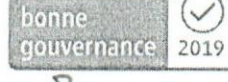
**CNPS**

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale  
Vous ne serez jamais seul



**NSIF**

National Social Insurance Fund  
You will never live alone



Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

**COMMUNIQUE N° 32 /20/DG/CNPS DU**

**3 JUL. 2020**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION  
N°03/DC/CNPS/DG/CIPM/20 DU 22 JUN 2020**

Pour l'acquisition d'une station de suppression de quatre supprimeurs pour le Centre Hospitalier d'Essos.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire ETS TRAS (TRADE SERVICE) Yaoundé – Cameroun Téléphone 6 99 06 07 29 est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'acquisition d'une station de suppression de quatre supprimeurs pour le Centre Hospitalier d'Essos, pour un montant après rabais de 10%, de FCFA HTT 15 264 000 (quinze millions deux cent soixante quatre mille) et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9<sup>ème</sup> étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Yaoundé le **23 JUL. 2020**

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Noël Alain Olivier Makulu  
Mwendo Akame*